



association  
des salles de réunions  
ouvrières  
rue des Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève  
+41 22 731 87 07  
admin@asro1918.org  
IBAN CH1409000000173383029

|                    |                             |                               |
|--------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| BADEL Balmain      | GUILLOT Michel              | MORETTI Bruno                 |
| BAILAT Ariane      | GUZMAN Manuel Allerno Quiro | PERRIN Jean-Pierre            |
| BURGERMEISTER Jean | HALLER Jocelyne             | REYMOND Claude administrateur |
| CLEMENCE Alain     | LELONG Aurélie              | SENN Mireille                 |
| DAKOUMI Ahmed      | MADRIGALI Alexandre         | WOODTLI Chantal               |
| DAMARY Martin      | MAISON Leslie               |                               |
| FISCO Antonio      | MARTENOT Florian            |                               |

16/05/2025 ordre du jour convocation assemblée générale ordinaire du mardi 27 mai 2025 à 10h00 à 12h00 en salle L

2025-05-16asro\_assemblee ordre du jour convocation assemblée générale ordinaire du mardi 27 mai 2025 à 10h00 à 12h00 en salle L.pdf

Chers et chères membres de l'ASRO,  
consécutivement aux choix exprimés, je vous invite à l'

**assemblée générale ordinaire  
le mardi 27 mai 2025 à 10h00 à 12h00 en salle L**

Ordre du jour proposé:

- la Présidence invite les participant-e-s à se présenter, l'administrateur annonce les personnes excusées, l'ordre du jour est-il accepté et y a-t-il l'annonce de divers ?
- procès-verbal de l'Assemblée jeudi 7 novembre 2024, observations et adoption;  
[https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2024-11-14asro\\_assemblee\\_note\\_de\\_seance\\_assemblee\\_asro\\_du\\_2024-11-07.pdf](https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2024-11-14asro_assemblee_note_de_seance_assemblee_asro_du_2024-11-07.pdf)
- 3/a bref rapport de l'administrateur : charges non réparties et amortissements planifiés en 2024, coûts assumés par les liquidités jusqu'au 31-12-2025 en matière de communication + d'affranchissement avec état au premier quadrimestre\*;  
3/b déclaration de l'administrateur concernant les comptes 2024 et proposition à l'assemblée\*\*;  
3/c rapport de la commission de révision (personnes en charge de la vérification des comptes);  
[https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-03-20asro\\_rapport\\_verification\\_comptabilite\\_2024\\_leslie\\_maison\\_alain\\_clemence.pdf](https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-03-20asro_rapport_verification_comptabilite_2024_leslie_maison_alain_clemence.pdf)  
3/d discussion et adoption du rapport du rapport de vérification, discussion sur une possible correction de la comptabilité 2024 après vérification pour la rendre conforme à la réalité et décision\*, discussion et adoption d'un projet\* de procédure pour la tenue et la vérification des comptes;
- élection du Conseil (2 démissions de vérificateur/trice et à ce jour pas de nouvelles candidatures annoncées);
- maintenance de nos parcs informatiques + sites web + application «next» calendrier = trouver une compétence commune ?
- si devis fournis > investissement : DreanMachine, appareil modulable comprenant le routeur (2) le Switch (5), un pare-feu avec une mise à jour quotidienne des requêtes IP mondiales malveillantes, une gestion en local des connexions effectuées dans nos locaux via le wifi public (selon rapport envoyé le 2025-01-21);
- désignation du jour pour une formation sur l'usage de l'assembleuse-plieuse Koelliker;
- question CGAS : «demander à Swisscom de distinguer la facturation des prestations courantes [internet + liaisons téléphoniques IP] de celles de l'abonnement CGAS +41 79 858 84 30 avec envoi de cette dernière à info@cgas.ch pour règlement», les montants concernés ne figureront plus dans la compta ASRO - bien que l'association reste financièrement responsable vis-à-vis de Swisscom en cas de défaut de paiement momentané ou récurrent de CGAS = discussion et décision.

X. Divers : date de la tenue de notre prochaine assemblée.

Claude REYMOND, administrateur

\* dossier <2025-05-16asro administrateur rapport proposition dossier>  
en pied de la page <https://www.asro1918.org/spip.php?article230>

\*\* **déclaration jointe en PDF à la convocation**

liste des personnes invitées [https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-05-16b330asro\\_s02\\_man\\_asro\\_assemblee\\_19.pdf](https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-05-16b330asro_s02_man_asro_assemblee_19.pdf)



association  
des salles de réunions  
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève  
+41 22 731 87 07  
admin@asro1918.org  
IBAN CH1409000000173383029

## 16/05/2025 déclaration de l'administrateur concernant les comptes 2024 et proposition à l'assemblée

2025-05-16asro\_assemblee declaration de l'administrateur concernant les comptes 2024 et proposition à l'assemblée.pdf

aux membres de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025  
**pour le point 3/b déclaration de l'administrateur**

Chères et chers collègues,  
vous avez pris connaissance de mon message du 11 mai 2025 à 22:58 et celui des personnes en charge de la vérification des comptes du 12 mai 2025 à 16:52 d'Alain Clémence, puis du 13 mai 2025 à 07:16 de Leslie Maison.

Je souhaite formellement présenter mes excuses pour avoir fourni des impressions de la comptabilité qui ont induit en erreur ces deux personnes, parce que (1) dans le compte 1010 de PostFinance se trouvaient deux écritures du 20 décembre 2024 qui dénaturaient l'état réel de nos Liquidités puisque leur débit et leur crédit ont été inversés par moi au moment du bouclage; et (2) parce qu'après l'impression des documents, je n'ai pas vérifié que le solde du compte 1010 qui y figurait soit semblable au dernier extrait du 31-12-2024 de PostFinance.

Nous devons toutefois constater que la vérification de ce solde n'a pas été probante, ce qui peut se comprendre parce que tous les mouvements de PostFinance apparaissaient dans le Grand-Livre et que pour le dernier extrait de l'année ses trois mouvements y étaient transcrits de manière correcte.

C'est pourquoi je me suis permis d'organiser la discussion sur les comptes au point 3 de l'ordre du jour en quatre étapes (a + b + c + d), et compte tenu de la situation, je vous propose déjà que:

1. L'Assemblée prend acte du «Rapport de vérification des comptes ASRO 2024» du 20 mars 2025 établi sur la base de l'impression de documents comptables horodatés du 30.01.25 entre 12h55 et 12h58. Elle remercie la Commission de révision pour ses analyses et les contrôles effectués.
2. L'Assemblée décide de corriger les erreurs de l'administrateur ainsi :
  - a) le montant du crédit de 59.00 CHF correspondant aux repas de trois collègues payés en numéraire le 20/12/2024 n'est plus affecté à 1010/4810 mais à 4810/1010;
  - b) le montant du débit de 500.00 CHF correspondant aux étrennes données à Jacqueline en numéraire le 20/12/2024 n'est plus affecté à 1010/6910 mais à 4810/1010;ce qui a pour effet de modifier
  - d'une part le Résultat d'exploitation, qui passe de -3932.71 CHF contrôlé par les vérificateurs à son état réel de -4932.71 CHF;
  - d'autre part le Bilan, dont les Liquidités contrôlées par les vérificateurs à 15663.92 CHF se réduisent à 14722.92 CHF, qui atteste une perte réelle de l'exercice 2024 à -4932.71 CHF - comme le montrent les documents comptables imprimés le 16.05.25 et portant le sous-titre «pour assemblée mai 2025».
3. L'Assemblée, ayant pris connaissance du compte d'Exploitation et du Bilan de l'exercice 2024 établis le 16 mai 2025 par l'administrateur, les accepte et lui en donne décharge. Les susdites impressions seront incorporées aux archives de la comptabilité de l'exercice 2024, et le procès-verbal de l'assemblée sera agrafé au «Rapport de vérification des comptes ASRO 2024» du 20 mars 2025.

Le rejet de mes trois propositions amènera l'Assemblée à décider:

- (i) la non adoption du «Rapport de vérification des comptes ASRO 2024» du 20 mars 2025;
- (ii) la réalisation d'une nouvelle révision de la comptabilité 2024.

En espérant avec la présente contribuer à résoudre les difficultés que j'ai provoquées, je vous salue cordialement.

Claude REYMOND, administrateur